

OBJECTIF CHALON

www.chalon.fr

LE JOURNAL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE CHALON-SUR-SAÔNE
MARS / AVRIL 2023
N°44



P.07 **ÇA BOUGE**
PERMIS DE VÉGÉTALISER

P.16 **ÇA NOUS CONCERNE**
UNE SÉRIE POUR LE MUSÉE NIÉPCE



INTERVIEW

CHALON,
OBJECTIF
50 000
HABITANTS

P.09

Entretien
avec
Gilles Platret

NOUS CONTACTER

Ville de Chalon-sur-Saône
Direction de la communication
C.S. 70092
71321 Chalon-sur-Saône cedex
direction.communication@chalonsursaone.fr
03 85 90 50 90

Prochaine parution
en mai 2023 dans
votre boîte aux lettres

TOUTE L'ACTU SUR
WWW.CHALON.FR

04 RETOUR EN IMAGES

06 ÇA BOUGE

08 COMMERCE



ENTRETIEN
CHALON,
OBJECTIF
50 000
HABITANTS

P.09

13 PRÈS DE CHEZ VOUS

16 ÇA NOUS CONCERNE

20 ON SORT



CHALON, OBJECTIF 50 000

50 000 habitants à Chalon, voilà une ambition raisonnée et raisonnable pour notre ville qui, au milieu du XX^e siècle, accélérera son développement afin de satisfaire aux besoins d'une population plus grande encore.

Chalon est donc amplement dimensionnée pour 50 000 habitants mais surtout, elle le mérite. Son cadre de vie sans cesse agrémenté, ses offres culturelle et sportive éclectiques, la richesse de son patrimoine, sa forte dynamique commerciale, son attrait touristique, ses opportunités concrètes d'emplois ou encore la diversité de son habitat sont autant de raisons qui permettent d'attirer de nouveaux habitants. Aujourd'hui, Chalon a les moyens de ses ambitions.

50 000 habitants, c'est une qualité avérée de services et d'équipements, mais aussi la possibilité de répartir plus équitablement les coûts de fonctionnement.

50 000 habitants, ce sont des forces vives souhaitant faire carrière dans les entreprises et les industries innovantes de la commune et de l'agglomération.

50 000 habitants, c'est poursuivre la rénovation du bâti existant et construire de nouveaux logements pouvant accueillir les Chalonnais d'aujourd'hui et de demain.

50 000 habitants, c'est un cadre de vie qui s'améliore pour le bonheur de tous, en témoigne le réaménagement de nos berges de Saône et cette reconnexion essentielle à notre rivière.

50 000 habitants, c'est la promesse d'une offre commerciale diversifiée et complémentaire entre les boutiques du centre-ville, les plus grandes surfaces et les magasins au cœur des quartiers.

50 000 habitants, c'est plus de solidarité au cœur d'une ville déjà réputée pour ses qualités d'accueil et de soutien.

50 000 habitants, c'est une attractivité touristique renforcée et des retombées économiques essentielles pour tous les acteurs du territoire.

50 000 habitants, c'est la chance de profiter d'événements culturels, sportifs et festifs encore plus fédérateurs, plus animés, plus ambitieux.

50 000 habitants, c'est une ville unissant les jeunes, les familles, les aînés et toutes les catégories sociales pour enrichir notre vie en commun.

Et 50 000 Chalonnais, ce seront 50 000 cœurs qui feront battre et rayonner Chalon !

Gilles PLATRET

Maire de Chalon-sur-Saône

 **BESOIN DE PUBLICITÉ ?**

CONTACTEZ CITYPROMOS
FABRICE GIRARD : 06 58 64 77 20

CityPromos.fr

OBJECTIF CHALON N° 44
JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

■ Directeur de la publication : Gilles Platret ■ Co-directeur de la publication : H. Dumaine ■ Directrice de la communication : E. Corino ■ Rédacteur en chef : J. Barbier ■ Rédaction : Direction de la communication avec la collaboration de B. Besançon, J. Monarchi ■ Illustrations & photographies : C. Ferreira, J.-L. Petit, J. Piffaut, Istock ■ Conception de la maquette : Temps réel ■ Réalisation : Direction de la Communication ■ Impression : Estimprim ■ Imprimé sur papier certifié PEFC provenant de forêts gérées durablement ■ Distribution : La Poste - Médiapost ■ Dépôt légal : 2^e trimestre 2023 ■ Objectif Chalon : Mairie de Chalon-sur-Saône - C.S. 70092 - 71321 Chalon-sur-Saône cedex ■ Imprimé en 32 000 exemplaires





Le Maire de Chalons-sur-Saône présente le centre de supervision urbain au Préfet de Saône-et-Loire

À Chalons, l'union des polices **FAIT LA FORCE**

La Ville de Chalons-sur-Saône a renouvelé la convention de coopération qui lie depuis plusieurs années sa Police municipale à la Police nationale. **La bonne coordination entre ces deux autorités, qui fait ses preuves sur le terrain, a même été renforcée.**

Polices municipale et nationale défendent un objectif commun : la tranquillité publique et la sécurité de tous. Pour le mener à bien, nos forces de l'ordre locales n'hésitent pas à œuvrer main dans la main. Opérations de contrôle et de prévention, sécurisation de manifestations, patrouilles et interventions co-pilotées... les polices de notre commune ont resserré les liens de leur coopération ces dernières années de sorte à garantir le maintien de l'ordre avec toujours plus d'efficacité.

Mercredi 1^{er} février, en présence d'Yves Séguy, Préfet de Saône-et-Loire, mais aussi de Patrice Guigon, procureur de la République, Gilles Platret a donc logiquement paraphé le renouvellement de la convention partenariale qui favorise toutes les actions conjointes menées par notre Police municipale et la Police nationale. Au-delà de renforcer davantage le partenariat existant, ce renouvellement doit permettre d'octroyer plus de moyens aux deux entités. En visite spéciale à Chalons-sur-Saône pour découvrir la politique de sécurité de notre ville, le Préfet de Saône-et-Loire a tenu à souligner la qualité du travail mené entre les deux polices. En effet, tout en affichant une forte complémentarité dans leurs missions respectives, Police municipale et Police nationale optimisent aujourd'hui leurs compétences et leurs moyens pour accomplir des interventions ciblées sur le territoire communal.

En novembre 2022 par exemple, l'action conjuguée de la Police nationale et de la Police municipale permettait le démantèlement dans le quartier des Prés Saint-Jean d'un important trafic de stupéfiants et l'arrestation d'une dizaine de délinquants. Dans un tout autre registre, la collaboration quotidienne des polices s'avère particulièrement utile et efficace dans le cadre du réseau de lutte contre les violences intra-familiales de la Ville de Chalons-sur-Saône. Les coordinatrices du réseau VIF, en complément de leur présence au sein de la Mission Sécurité Municipale, sont également intervenantes sociales au commissariat où, à

raison de plusieurs demi-journées par semaine, la Police nationale leur met à disposition un espace dédié permettant de recevoir les victimes en toute confidentialité. Cette présence a marqué un changement important dans la prise en charge des victimes puisqu'en faisant le trait d'union entre les polices, la coordinatrice est en position de faire accélérer bon nombre de démarches essentielles, notamment les dépôts de plainte. Du côté des officiers de police judiciaire, la spécialisation des intervenantes dans la problématique des violences conjugales est une plus-value qui favorise une évaluation précise de la situation de chaque victime.

Le Maire de Chalons-sur-Saône a également profité de la venue du Préfet de Saône-et-Loire pour lui présenter le centre de supervision urbain de Chalons-sur-Saône -le plus important de tout le département- installé au siège de la Police municipale. Dans une salle dédiée, plusieurs agents se relaient quotidiennement pour étudier en temps réel les images des 155 caméras de vidéoprotection réparties stratégiquement dans notre ville. En cas d'infraction constatée par les agents de surveillance, la Police municipale peut immédiatement lancer une intervention ou avertir la Police nationale. Les caméras permettent ainsi à la Police municipale d'être présente au même moment sur de nombreux lieux. De plus, les enregistrements des caméras (24h/24 et 7j/7), conservés pendant une durée de 14 jours, contribuent chaque semaine à résoudre en moyenne trois enquêtes menées par la Police nationale ou la Gendarmerie Nationale. En cas de besoin, la Police nationale peut également visualiser les images en direct depuis son centre d'information et de commandement.

"Au-delà de renforcer davantage le partenariat existant, ce renouvellement doit permettre d'octroyer plus de moyens aux deux entités"

1

Quand Cabache subtilise la clé, la fête peut commencer !



2

Bourrasques de confettis pour un Carnaval venteux mais heureux.



4

La foule des très grands jours lors du premier défilé.

3

Chalon-sur-Saône ou Chalon de Janeiro ? Samba dans tous les cas !



En 2023, le spectacle était autant sur terre que dans les airs.

5



6 Baptisée capitale de la fête foraine par les forains eux-mêmes, **Chalon a confirmé sa réputation de ville accueillante et festive.**



PROPOSEZ VOTRE PROJET POUR CHALON !

Le dispositif participatif *À vous d'inventer la ville* permet aux Chalonnais de soumettre puis de choisir certains des investissements réalisés par la municipalité pour améliorer le cadre de vie. Et vous, quel aménagement imaginerez-vous pour Chalon ?

Un ilot végétal où se ressourcer pendant les chaudes journées d'été ? Du mobilier urbain pour se détendre sur les bords de Saône ? Une nouvelle aire de jeux dans le parc d'à côté ? Et pourquoi pas un parcours de santé ? En vous promenant dans Chalon, vous avez certainement déjà pensé à une idée d'aménagement qui profiterait à tous les habitants. Allez au bout de vos idées en participant à la nouvelle édition de *À vous d'inventer la ville* ! Chaque année, parmi les projets présentés par les Chalonnais, 13 sont choisis par les habitants lors d'un vote ouvert au plus grand nombre.

L'APPEL À PROJETS DÉBUTE LE 17 AVRIL, VOICI LE MODE D'EMPLOI DU DISPOSITIF :

- Créé en 2018 à Chalon, *À vous d'inventer la ville* est un dispositif de participation citoyenne qui implique directement les Chalonnais dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Via ce dispositif, une partie du budget annuel de la commune est consacrée à la réalisation de projets proposés par les habitants.
- Entre le lundi 17 avril et le lundi 19 juin, tous les Chalonnais âgés d'au moins 16 ans pourront déposer leur projet en ligne (chalon.fr) ou par bulletin (disponible à l'accueil de la mairie et sur chalon.fr).
- En amont de l'appel à projets, les conseils de quartier ciblent un secteur précis dans chacun des 13 quartiers de Chalon. Les projets proposés par les Chalonnais devront concerner les secteurs présélectionnés. Ces secteurs seront dévoilés sur chalon.fr dès le 3 avril.
- Les habitants de Chalon peuvent déposer un projet pour le quartier de leur choix et ce, peu importe leur lieu de résidence.
- Les projets proposés doivent concerner le seul territoire de la Ville de Chalon ; s'intégrer dans le secteur préalablement sélectionné par les conseils de quartier ; satisfaire un motif d'intérêt général ; être situé sur le domaine public ; relever des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de la mise en place d'équipements ou d'installations qui améliorent le cadre de vie ; coûter entre 500 € et 40 000 €.
- Une fois l'appel à projets terminé, les services de la Ville effectueront une analyse technique, juridique et financière de chaque projet afin d'en définir, selon les critères préétablis, la faisabilité.
- À l'automne 2023, la Ville de Chalon dévoilera la liste des projets retenus et soumis au vote.
- En novembre 2023, en ligne ou en mairie, tous les Chalonnais âgés d'au moins 16 ans pourront voter pour le projet de leur choix.
- 13 projets, soit un par quartier, seront désignés au terme du scrutin.

Le calendrier

- ✓ **Dépôt des projets :**
du 17 avril au 19 juin 2023 sur chalon.fr ou par bulletin
- ✓ **Analyse : été 2023**
Étude technique, juridique et financière par les services de la Ville
- ✓ **Annnonce des projets retenus : automne 2023**
Les projets qui répondent aux critères établis seront dévoilés aux habitants qui auront plusieurs semaines pour les étudier et choisir ceux qui ont leur préférence
- ✓ **Vote : novembre 2023**
Scrutin en mairie lors du premier jour d'ouverture des votes puis vote en ligne sur chalon.fr pendant plusieurs jours

Obtenez votre PERMIS DE VÉGÉTALISER

La municipalité délivre ce permis spécifique pour que les Chalonnais puissent verdifier leurs pieds d'immeubles et les rues avec des bacs fleuris, des plantations à même le sol ou encore des plantes sur les façades. **Voici le mode d'emploi pour obtenir votre permis.**

Le permis de végétaliser, qui favorise l'embellissement de l'espace public, est une nouvelle manière participative et citoyenne de penser l'urbanisme. En effet, tout en laissant aux habitants la possibilité très concrète de proposer des projets de végétalisation, ce permis contribue à favoriser la biodiversité en offrant refuge et ressources à la petite faune (insectes, oiseaux, etc.), à améliorer la qualité de l'air (absorption des microparticules), à rafraîchir notre espace public (ombrage) et, surtout, à créer des moments de convivialité entre des habitants unis par un même projet.



QUELS AMÉNAGEMENTS SONT POSSIBLES ?

Seul ou entre voisins, vous pouvez solliciter l'installation de bacs ou de pots (ces derniers sont fournis et posés par les habitants-jardiniers), demander la création de fosses de plantation ou l'aménagement des pieds d'arbre (les travaux de percement ou d'aménagement sont réalisés par la Ville) ou jardiner en pleine terre.



QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES HABITANTS-JARDINIERS ?

Le permis a une durée de trois ans, il peut être renouvelé par courrier. L'habitant-jardinier s'engage donc, au minimum sur trois ans, à arroser et entretenir le dispositif mis en œuvre, à ne pas entraver le cheminement et à garantir l'accessibilité des usagers du domaine public. Il devra également planter des espèces peu consommatrices d'eau et ne pas utiliser d'espèces toxiques, hallucinogènes, épineuses, urticantes ou à trop grand développement et invasives. Concernant l'entretien, le désherbage devra être manuel, toute utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux étant strictement interdite.



COMMENT CANDIDATER ?

Vous pouvez déposer une demande de permis en remplissant le formulaire disponible sur chalon.fr avec la description de votre projet. Les dossiers peuvent être envoyés par courrier (Permis de végétaliser - Hôtel de Ville CS 70092 - 71100 Chalon-sur-Saône Cedex) ou par mail (estelle.montmailler@chalonsursaone.fr).



QUEL EST LE RÔLE DE LA VILLE DE CHALON ?

La Ville étudie la faisabilité du projet, l'oriente si nécessaire et autorise l'occupation temporaire de l'espace public. En prenant attache avec l'Architecte des Bâtiments de France, elle s'assure que le projet proposé ne nuit pas à la mise en valeur du patrimoine bâti. Si le projet est accepté, la municipalité s'engage à réaliser les travaux de percement des fosses de plantation sur la voirie ainsi que la pose de bordures de pieds d'arbre. Pour accompagner la mise en œuvre du projet, la commune met à disposition de la terre végétale et offre également la première plante.



Le manga DANS TOUS SES ÉTATS

Franchir la porte du magasin *Hero Manga*, c'est s'offrir un aller simple pour une destination imaginaire où la passion est reine.



Au numéro 2 de la rue au Change, les nouveaux propriétaires ont ouvert une boutique au concept on ne peut plus clair. «*Nous sommes une librairie spécialisée dans les livres de type japonais*», explique Maxime Depresle. Mangas, romans graphiques, light novels, art books... le secteur s'est diversifié pour explorer de nouveaux genres et séduire les lecteurs de toutes les générations. «*Être spécialisé dans le manga, c'est devenu une évidence pour moi ces dernières années*». Et c'est donc à Chalon qu'elle s'est concrétisée. Avec sa compagne Wendy, Maxime ne s'est pas contenté d'ouvrir une boutique spécialisée. L'ancien concepteur d'intérieur a créé un univers. «*Je rêvais d'avoir des bibliothèques qui montent jusqu'à trois mètres de hauteur et des murs entiers de figurines. On essaie d'apporter un petit peu de joie, tout simplement. Les gens viennent ici pour se vider la tête et partager leur passion*». Si la boutique est littéralement achalandée du sol au plafond, c'est aussi parce que Maxime propose des ouvrages d'occasion issus de sa bibliothèque personnelle. «*Quand je suis arrivé à Chalon, j'avais quasiment 7 000 mangas, soit pratiquement l'équivalent de mon magasin. J'ai un peu réduit car le déménagement était très douloureux*». Aujourd'hui, le jeune homme d'origine dijonnaise n'envisage pas de refaire ses cartons. «*Je suis très content de mon changement de vie. Ce que j'aime dans cette ville, c'est sa convivialité. C'est un peu une ambiance de village sauf que nous sommes dans une ville dynamique*».

Hero Manga, 2 rue au Change. Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h. Tél. : 03 85 42 60 57

L'entente PARFAITE

Associés depuis plusieurs années, Tiffany Resce et Anthony Pereira ont ouvert à Chalon leur troisième boutique *VivaSon*, une franchise spécialisée dans le secteur de l'audition.

Ils se sont rencontrés à Paris, tous les deux employés de l'enseigne promiseuse dont ils sont aujourd'hui des franchisés. «*Nous avons accroché à ce concept de boutiques élégantes, jeunes et dynamiques*», explique Anthony Pereira. «*Nous voulions participer à ce développement en nous installant en Bourgogne Franche-Comté*». Le concept *VivaSon*, c'est l'appareillage auditif haut de gamme mais à bas prix, la société misant sur des volumes de vente conséquents. «*Nous faisons des efforts sur nos marges mais nous appareillons beaucoup de personnes*». Après l'ouverture d'une première boutique à Besançon en 2019 puis d'une deuxième à Dijon l'année dernière, les deux associés ont choisi le centre-ville de Chalon pour étendre leur présence dans la région. «*C'est une ville vraiment très agréable, nous avons été très bien accueillis par nos clients*». Grâce à un centre équipé d'un matériel dernier cri et leur slogan accrocheur, «*Entendre la vie en rose*», le duo d'entrepreneurs entend dépoussiérer l'image surannée de l'appareillage auditif, souvent considéré comme une contrainte. Grâce à la miniaturisation des appareils, une mobilité davantage en adéquation avec les modes de vie contemporains et des connexions plus ludiques avec les appareils du quotidien (téléphone, télévision, etc.), l'aide auditive a en effet de beaux jours devant elle.

VivaSon, 34 rue général Leclerc. Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h. Tél. : 01 80 14 14 14



Partenaire de votre rénovation
Menuiseries - Aménagement de combles
Couverture - Isolation intérieure / extérieure



ZI Nord - CRISSEY

Tel. 09 83 71 01 39



" Conforter le rayonnement de Chalons en accroissant sa population "

50 000 habitants, c'est l'objectif fixé par Gilles Platret pour que Chalons poursuive son développement et affirme son attractivité. Cette ambition, totalement légitime au regard du passé de notre ville, garantira un niveau de services et d'équipements conforté, un cadre de vie sans cesse amélioré, des événements toujours plus enjoués et une dynamique commerciale renforcée. Dans ce grand entretien, le Maire de Chalons explique pourquoi notre ville est tout à fait dimensionnée pour 50 000 habitants et quelles actions sont menées par l'équipe municipale pour atteindre ce cap.



GILLES PLATRET

Maire de Chalon-sur-Saône

Objectif Chalon : Pour quelles raisons peut-on affirmer que Chalon est dimensionnée pour 50 000 habitants ?

Gilles Platret : Tout simplement parce que notre ville en comptait un peu plus de 58 000 au milieu des années 1970. Comme beaucoup d'autres, elle a autrefois subi un phénomène de rurbanisation qui consistait pour une partie des urbains à s'installer dans les première et deuxième couronnes. Depuis, Chalon est restée dimensionnée pour une population plus grande. Elle a un niveau d'équipements qui lui permet d'accueillir 50 000 habitants sans aucune difficulté. Nous n'en sommes pas si loin puisque nous comptabilisons 45 000 habitants sur la population municipale. Nous observons un frémissement positif depuis plusieurs années, un certain nombre de personnes ont tendance à vouloir revenir sur la ville, que ce soit pour offrir à leur famille une proximité de services, d'équipements, d'associations, de clubs, de propositions de loisirs ou pour passer une retraite agréable dans un cadre de vie privilégié. Nous pouvons accentuer cette tendance par un certain nombre de mesures concrètes. L'enjeu majeur, c'est de conforter le rayonnement de Chalon en accroissant sa population.



« Un certain nombre de personnes ont tendance à vouloir revenir sur la ville »

O.C. : Comment générer ce surcroît de population ?

G.P. : D'abord, nous continuons de changer le visage de la ville. La rénovation des berges de Saône est un atout incontestable qui renforce l'attractivité et améliore le cadre de vie des Chalonnais. C'est aussi une volonté de dire à ceux qui ne sont pas encore Chalonnais de venir dans cette ville qui redevient elle-même. Ce que nous voulons, c'est en effet recoller à la Saône et tirer parti de la présence de cette rivière à laquelle la ville a un peu tourné le dos dans le passé. De nombreux aménagements sont aussi réalisés dans tous les quartiers, concourant à l'amélioration du cadre de vie. Tous les projets réalisés à la demande des habitants via le dispositif *À vous d'inventer la ville* (voir page 6), notamment la création d'aire de jeux pour les enfants, traduisent parfaitement cette volonté d'accueillir les familles. L'aménagement de la ville est un levier de bien-être à la fois pour la population existante et pour celle de demain.

O.C. : En Bourgogne et Franche-Comté, Chalon est en concurrence avec d'autres territoires. Comment le nôtre se différencie-t-il ?

G.P. : Il est en train de tirer son épingle du jeu. Chalon est une ville d'équilibre, elle irradie sur un territoire sans être sous la coupe d'une métropole. Une ville forte avec une population qui augmente, c'est un argument supplémentaire pour renforcer les structures qui rayonnent bien au-delà du périmètre communal. Prenons l'exemple très concret de l'hôpital. Comme nous nous y sommes engagés devant les Chalonnais en 2020, nous accompagnerons financièrement les investissements sur l'angioplastie et la coronarographie qui profiteront évidemment aux Chalonnais, mais également à tout un bassin de vie qui dépasse très largement Chalon. J'ai exprimé dès 2014 cette ambition de vouloir accueillir de nouveaux habitants à mes collègues maires du Grand Chalon. L'agglomération doit continuer de croître et, de son côté, la ville-centre doit être confortée. Je note d'ailleurs que tous les conseils municipaux sans exception ont voté favorablement pour le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui comprenait le volet habitat de la Ville de Chalon. La ville-centre est confortée puisque ses services, ses rôles et ses équipements, qui ne sont pas tous communautaires, profitent à toute l'agglomération. L'intérêt bien compris de tout le monde, c'est de travailler ensemble.

O.C. : Pour que les gens manifestent l'envie de s'installer à Chalon, il faut avant tout de l'emploi. À ce titre, que peut offrir le tissu économique de Chalon ?

G.P. : Par le développement économique, une population nouvelle va venir s'installer à Chalon. Notre position géographique le favorise idéalement. Le carrefour des axes nord-sud et est-ouest, c'est Chalon. La route Centre-Europe Atlantique rencontre l'Autoroute du Soleil à Chalon. La Saône et le canal du Centre créent du flux et notre réseau ferroviaire est de qualité, avec une gare dans la ville, qui va bientôt renforcer son accessibilité et une grande ligne TGV à 20 minutes de la

"Par le développement économique, une population nouvelle va venir s'installer à Chalon"

ville. Tout cela forme un nœud extraordinaire dont Chalon est vraiment le centre. Nous rencontrons des succès économiques : bravo à l'agglomération qui fait un superbe travail dans ce domaine. Ça donne des perspectives qui se comptent en centaines, voire en milliers d'emplois nouveaux à court et moyen termes. Il y a la création d'entreprises nouvelles mais il y a aussi la croissance endogène des entreprises existantes. Framatome par exemple, ce sont des centaines d'emplois supplémentaires dans les années à venir. J'ai vraiment le sentiment que nous sommes en ce moment en train de tourner la page de la disparition de Kodak ; elle avait été très bien négociée sur le plan social mais des centaines de personnes avaient quitté Chalon. Avec un taux de chômage très bas sur l'agglomération, nous regagnons cette position de leader économique sur toute la Saône-et-Loire, et même au-delà. Aujourd'hui, un grand nombre d'entreprises sont en recherche de personnel dans le petit commerce, l'industrie et dans certains autres secteurs économiques donc très honnêtement, nous sommes déjà attractifs sur le marché de l'emploi.

O.C. : L'accroissement de la population doit aller de pair avec l'attractivité résidentielle. Quelles sont les politiques menées par la Ville sur ce sujet déterminant ?

G.P. : La Ville doit en effet se mettre en ordre de marche pour proposer une offre de solutions locatives et d'accession à la propriété. Il y a d'abord la question de la rénovation d'habitats existants. Les politiques menées par le Grand Chalon et appuyées financièrement par la Ville, notamment sur la rénovation énergétique, y contribuent. C'est d'autant plus important au regard de la flambée des prix de l'énergie. En parallèle, il est nécessaire de mener une politique favorisant la création de logements neufs. Le premier projet sur lequel j'ai eu à travailler était celui de l'ancien centre gérontologique du quai Sainte-Marie, anciennement propriété de l'hôpital de Chalon, qui donne pleinement satisfaction aux personnes qui sont venues s'y installer. Le Grand Chalon a poussé un projet sur Saint-Cosme, à côté de l'Abattoir, qui est aussi une réussite. En centre-ville, les travaux de l'ancien évêché cédé par le CCAS seront livrés cette année et nous aurons bientôt un grand projet sur l'île Saint-Laurent où la déconstruction des bâtiments modernes de l'ancien hôpital a dégagé un foncier qui permettra d'accueillir environ 150 logements.



« Nous avons une démarche d'adaptation de la ville au changement climatique »

O.C. : Sur la question du foncier justement, d'autres espaces sont-ils aménageables ?

G.P. : Nous travaillons sur d'autres opportunités en choisissant ce qui est immédiatement aménageable et sans surdensifier, car nous sommes respectueux du cadre de vie. Nous avons une démarche d'adaptation de la ville au changement climatique qui amène à ne pas tout bétonner. Il y a des quartiers en reconversion. Le Stade et Fontaine-au-Loup par exemple étaient beaucoup plus bâtis hier. Sur des terrains déjà imperméabilisés, ces quartiers offrent des opportunités de reconversion qui sont absolument extraordinaires pour notre ville.



« En centre-ville, les travaux de l'ancien évêché cédé par le CCAS seront livrés cette année »

O.C. : L'une des clefs de l'accroissement, c'est aussi de proposer un parc immobilier pour tous les revenus...

G.P. : Chalon n'est pas et ne sera jamais une réserve pour une catégorie socio-professionnelle en particulier, c'est une ville pour absolument tout le monde. Et cela se traduit notamment par l'offre d'habitat. Notre parc social reste important, il est même très au-delà du minimum légal. Et nous avons du logement privé dont les prix demeurent raisonnables. Nous conservons cette volonté que Chalon soit une ville de taille moyenne où les catégories socio-économiques vivent ensemble et se retrouvent sur de nombreux événements. C'est une ambition démocratique qui me tient à cœur. L'un des arguments majeurs lorsqu'on souhaite s'installer à Chalon, c'est l'esprit de convivialité des Chalonnais. Ici, nous accueillons les nouveaux arrivants dans la simplicité. Ils sont immédiatement intégrés à la ville et peuvent nouer des relations très rapidement.



« L'un des arguments majeurs lorsqu'on souhaite s'installer à Chalon, c'est l'esprit de convivialité des Chalonnais. »



O.C. : Pour toutes celles et ceux qui vivent déjà à Chalon et qui apprécient la quiétude offerte par une ville moyenne, à taille humaine, que va changer l'accroissement de la population ?

G.P. : Ça ne bouleversera pas le quotidien des Chalonnais car nous pouvons accueillir 5 000 habitants supplémentaires sans rencontrer de difficultés avec les structures existantes. Nous avons un niveau de services et d'équipements qui est dimensionné facilement pour 50 000 personnes mais qui est aujourd'hui financé par moins. Accroître la population, c'est partager la charge et la répartir plus équitablement, tout simplement. C'est tout l'enjeu de la ville-centre. Il existe en outre un effet de cliquet mécanique puisque l'État et d'autres collectivités accompagnent davantage les communes dès lors qu'elles dépassent 50 000 habitants. Ce n'est pas l'enjeu financier qui nous motive en premier lieu, mais ce n'est pas à négliger, surtout dans un contexte où nos budgets sont serrés. Passer le cap des 50 000, c'est aussi se donner un peu plus d'air sur le plan financier.

"Accroître la population, c'est partager la charge et la répartir plus équitablement"

O.C. : L'équipe municipale que vous menez s'attache à développer et renforcer l'attractivité touristique de Chalon. Le soin que nous mettons à accueillir les visiteurs de notre ville profite-t-il nécessairement au cadre de vie de tous les Chalonnais ?

G.P. : Les deux sont étroitement liés. Je suis convaincu en étant président de l'Office de Tourisme depuis 2014 qu'on ne s'invente pas une vocation touristique, on cultive celle qu'on a. Je suis très circonspect quant à ces projets qui sortent de terre sans aucun lien avec leur territoire. À Chalon et dans le Chalonnais, nous n'avons pas besoin de nous inventer une histoire. Elle est là, à fleur de Saône, à fleur de coteaux, à fleur de rues. Il s'agit simplement de mettre en valeur les atouts légués par les siècles passés. La requalification des quais de Saône, la restauration du cloître Saint-Vincent, les travaux que nous allons engager sur la cathédrale, l'implantation du futur musée de la photo dans les bâtiments de l'ancien hôpital sur l'île Saint-Laurent... tout cela concourt à exploiter, au sens le plus noble du terme, un patrimoine déjà existant. Nos axes de développement sont la Saône, l'image, l'oénotourisme car Chalon est la capitale du vignoble de la Côte chalonnaise, sans oublier le cyclotourisme, notamment avec tout le travail de création de voies cyclables mené par le Grand Chalon avec la Ville. Lorsque nous travaillons pour bien accueillir, nous travaillons pour le cadre de vie, donc nous rendons la ville plus attractive pour ceux qui y vivent comme ceux qui désirent s'y installer.



« Nous avons un niveau de services et d'équipements qui est dimensionné facilement pour 50 000 personnes »

O.C. : Chalon a retrouvé une dynamique commerciale forte avec l'implantation de nouvelles boutiques chaque mois. De nouveaux commerçants, c'est également de nouveaux habitants ?

G.P. : Il y a un effet d'entraînement entre nouveaux habitants et nouveaux commerçants. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas connu un taux de vacance commerciale aussi bas depuis 20 ans. Dans le respect de la liberté d'entreprise, nous essayons de trouver un équilibre afin que les zones commerciales ne soient pas en hyper concurrence avec le centre-ville. Je n'oppose pas les deux, il y a des vocations que chacun doit cultiver. Plus nous aurons d'habitants à Chalon, plus nous aurons de commerçants et de clients potentiels dans leurs boutiques.

O.C. : Les résultats de ses clubs, la qualité de ses équipements, ses nombreux pratiquants font de Chalon une ville où le sport occupe une place de choix. Cette identité a également de quoi attirer des gens de l'extérieur ?

G.P. : Assurément et d'ailleurs, la dynamique des clubs nous amène à réfléchir à des équipements supplémentaires. Il y a une belle croissance des clubs et du nombre de licenciés ! Notre label « Ville active et sportive » n'a pas été usurpé. Il se joue aussi par l'accueil d'événements, nous travaillons donc pour le retour du Tour de France qui fait partie des grands rendez-vous contribuant au rayonnement. Avoir des équipements sportifs pensés à la fois pour la compétition et pour une pratique loisir, c'est un excellent facteur d'attractivité.

O.C. : Parmi tous les atouts de Chalon, il y en a un que personne d'autre ne possède, à savoir celui d'être la Ville de l'image, la cité où est né l'inventeur de la photographie. Comment capitaliser sur cette plus-value ?

G.P. : Nous sommes effectivement la ville berceau de la photographie, dans un monde qui est devenu un monde d'images. L'invention de Niépce nous a progressivement fait basculer dans une nouvelle civilisation qui, sans bannir l'écrit, place l'image au cœur de la connaissance. Nous désirons créer un nouveau musée de la photographie qui fera appel à l'histoire de la photographie et à la création contemporaine, tout en explorant les techniques nouvelles de l'image, pour rendre ce lieu attractif pour toutes les générations. C'est la réflexion que nous menons et notre volonté est de nous saisir du site absolument extraordinaire de l'île Saint-Laurent et de son ancien hôpital. Beaucoup de villes ont une rivière mais toutes les villes n'ont pas d'île, c'est un cadre incroyable pour ce futur musée. Ce projet est un levier extraordinaire de rayonnement pour la ville. Extraordinaire. C'est un travail qui sera mené sur plusieurs années. Il existe d'importants projets touristiques alentours et des structurations en cours, Chalon ne peut pas passer à côté. Nous avons besoin d'une locomotive touristique, ce futur musée de la photographie et de l'image doit le devenir. Nous voulons qu'il soit la référence de la photographie à l'échelle de la France et au-delà, c'est bien pour ça que nous y travaillons avec l'État. Son enjeu est éminemment chalonnais mais son rayonnement sera national et international.



« Lorsque nous travaillons pour bien accueillir, nous travaillons pour le cadre de vie »



La bibliothèque des Près Saint-Jean **A ROUVERT SES PORTES**

Les travaux réalisés au cours des derniers mois ont permis aux usagers de retrouver les milliers d'ouvrages de leur bibliothèque.

En juin 2022, le violent orage de grêle qui s'était abattu sur Chalon avait provoqué d'importants dégâts sur la toiture de la bibliothèque, entraînant de nombreuses fuites à l'intérieur du bâtiment. Malgré un bâchage temporaire qui avait permis une réouverture en septembre dernier, de nouvelles fuites obligèrent la municipalité à fermer l'établissement à la fin de l'été pour y effectuer des travaux conséquents de rénovation comprenant notamment la reprise de la totalité de la toiture. Hélas, les difficultés d'approvisionnement en matériaux rencontrées par de nombreux entrepreneurs ces derniers mois avaient un peu plus retardé le démarrage du chantier. Sans compter

les conditions météorologiques défavorables de l'automne qui le stoppèrent à plusieurs reprises.

Malgré ces péripéties, les interventions sur la toiture ont finalement été menées à bien et les travaux concentrés à l'intérieur du bâtiment ont pu être réalisés. Pour que les lecteurs bénéficient d'une bibliothèque flambant neuve, les ouvriers ont déménagé les collections pour repeindre les murs et nettoyer les sols endommagés par l'humidité. Ces réaménagements terminés, la bibliothèque des Près Saint-Jean a retrouvé ses lecteurs le 1^{er} mars dernier.

DES POINTS LECTURE DANS LES QUARTIERS



Pour toutes les personnes inscrites à la bibliothèque, des livres seront désormais disponibles en consultation ou en prêt au sein des Maisons de quartier des Aubépins et de la Paix.

Après de longues années de bons et loyaux services au bénéfice des Chalonnais, le bibliobus de la municipalité, mécaniquement trop vétuste, a été retiré de la circulation. La Ville de Chalon a entamé les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un nouveau véhicule qui, en raison des longs délais de livraison rencontrés dans le secteur de l'automobile, ne pourra être réceptionné puis mis en service qu'au cours de l'année 2024. Pour que les Chalonnais des différents quartiers puissent avoir un accès facile et pratique à la lecture, la Ville de Chalon a décidé d'installer des espaces dédiés au cœur même des Maisons de quartier.

Dans un premier temps, ce nouveau dispositif sera déployé dans les Maisons de quartier des Aubépins et de la Paix. Le public y trouvera une sélection de documents en consultation ou en prêt qui sera régulièrement renouvelée par les équipes de la bibliothèque. Pour bénéficier des prêts, il est nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque. Pour rappel, les inscriptions s'effectuent aux accueils des bibliothèques Adultes, Jeunesse ou des Près Saint-Jean. À l'issue de cette phase de test, d'autres points lecture seront créés dans les Maisons de quartier ne disposant pas d'une bibliothèque à proximité immédiate.

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

LA SÉCURITÉ, PREMIÈRE DES LIBERTÉS

Depuis l'arrivée de notre majorité à la tête de la mairie, assurer la sécurité et la tranquillité des Chalonnais s'est immédiatement révélé comme l'une des priorités de notre action municipale. Dans un premier temps, nous nous sommes appliqués à la mise en place d'un réseau de vidéoprotection. Son déploiement a été acté par délibération du 13 octobre 2014 et mis en œuvre à partir de juillet 2016 pour améliorer la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire dans le cadre d'une stratégie globale. Ce dispositif a connu une première phase d'extension en 2017, puis une deuxième en 2020. À ce jour, la Ville de Chalon-sur-Saône est dotée de 155 caméras sur son territoire. Et ce réseau sera encore développé car il prouve, par les chiffres, son efficacité : en 2021, le dispositif des caméras a permis de résoudre 125 enquêtes !

Quelques mois plus tard, nous nous attaquons à un autre fléau de notre société : les violences intra-familiales (VIF). Depuis la création du réseau VIF en novembre 2016, nous avons assuré la prise en charge de plus de 1 000 victimes et nous comptons aujourd'hui plus de 30 institutions partenaires. Depuis le début de cette année, ce sont 166 situations qui ont fait l'objet d'un accompagnement, tout à la fois de la victime directe et souvent aussi des enfants, qui sont des victimes collatérales. Nous continuerons inlassablement de faire la promotion du réseau VIF car le plus dur pour les victimes est d'oser appeler à l'aide pour que cesse la violence.

Le déploiement de ces outils passe également par l'accroissement des effectifs de notre Police municipale pour plus de présence sur le terrain. Après l'ouverture d'un bureau de Police municipale de proximité aux Prés Saint-Jean, notre objectif est de toujours étoffer nos équipes et d'arriver à l'effectif d'un policier pour 1 000 habitants.

Cette volonté de protéger les Chalonnaises et les Chalonnais, nous la déclinons avec l'ensemble des professionnels du territoire. C'est pour cette raison que nous nous employons à développer notre partenariat avec les forces de Police nationale : en présence du directeur départemental de la sécurité publique, du sous-préfet, du commissaire et de la directrice de la Police municipale, nous venons de renouveler avec le préfet la convention de coopération qui lie la Police municipale et la Police nationale. Le préfet n'a pas hésité à souligner le caractère exemplaire du travail qui est mené depuis plusieurs années entre nos deux polices, travail complémentaire dans l'accomplissement des missions respectives, mais travail de plus en plus coordonné à la faveur d'actions conjointes sur le terrain, comme le récent démantèlement d'un important point de deal rue Benes aux Prés Saint-Jean. Parce qu'assurer la sécurité de chacun, c'est garantir la tranquillité de tous, nous poursuivons cette politique en développant les outils nous permettant d'offrir aux Chalonnais la protection qu'ils sont en droit d'attendre.



LES ÉLUS DE BIEN VIVRE À CHALON 2020

«La ville où il ne se passe strictement rien en Saône-et-Loire». C'est en ces termes que les représentants d'organisations professionnelles de notre département parlent de Chalon. C'est aussi la façon dont les Chalonnais, surtout les jeunes, évoquent leur ville.

Que s'est-il passé à Chalon depuis que Gilles Platret la gère – très mal selon le dernier rapport en date de la Chambre Régionale des Comptes ? Qu'a-t-il fait pour donner envie aux plus jeunes de rester vivre à Chalon ? Qu'a-t-il fait pour la préparer à un changement climatique devenu évident, à une crise énergétique que la guerre en Ukraine n'a fait que précipiter ? Avec des coups d'éclats médiatiques, des propos outranciers, il a surtout terni l'image de Chalon. Et, dernièrement, réussi à faire démissionner son 1er adjoint. Assez !



LES ÉLUS DE CULTIVONS CHALON

La majorité concentre les dépenses dans le centre de Chalon et oublie les urgences sociales et environnementales. Quelques aménagements urbains, des arbres plantés et une politique sécuritaire ne préparent pas notre ville aux défis à affronter.

Préparer l'avenir c'est soigner l'éducation, approfondir le lien social, construire des aménagements durables. L'éducation, le logement social ou l'environnement sont dédaignés. Le sport et la culture ont vu leurs subventions rognées de 25%.

Atteintes par la mauvaise gestion de la Droite chalonnaise, les finances municipales sont dans le rouge, les marges de manœuvre faibles.

Trop tourné vers le passé, Monsieur Platret a négligé le futur de Chalon. C'est une erreur majeure.



L'ÉLUE DE CHAQUE JOUR CHALON !

Quand à la cérémonie de vœux à la population, le Maire annonce sa volonté de retrouver une population de 50 000 habitants en ne mentionnant jamais la jeunesse, on ne peut que se questionner sur les moyens que celui-ci mettra en œuvre pour y parvenir.



LES ÉLUS DE POUR CHALON AVEC VOUS

Face à une dette colossale, Gilles Platret vend les bijoux de famille, les salles associatives du Rempart Saint Vincent, de l'avenue Boucicaut au détriment de la vie des quartiers. Faut-il ajouter demain la vente des terrains des jardins familiaux ? Voilà le résultat d'une gestion à vue fondée sur des projets électoralistes. Didier De Carli – Alain Rousselot-Pailley



Préparez dès maintenant la prochaine rentrée scolaire. La prise de rendez-vous pour inscrire votre enfant à l'école est désormais possible.



RENTRÉE SCOLAIRE 2023 : INSCRIPTIONS, MODE D'EMPLOI

Votre enfant est né en 2020 ou 2021 et rentre à l'école pour la première fois ? Vous emménagez à Chalon cette année ? Votre enfant est déjà scolarisé (maternelle ou élémentaire) mais votre situation administrative change et nécessite une réinscription ou mise à jour (dérogation, séparation des parents, changement de quartier, etc.) ?

Les inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2023-2024 s'effectueront entre le 27 mars et le 15 septembre. Ces inscriptions se font uniquement sur rendez-vous (30 minutes environ). Pour prendre un rendez-vous, connectez-vous dès aujourd'hui sur chalon.fr (onglet Démarches en ligne/Prendre un rendez-vous avec la Direction de la Vie Scolaire) ou appelez la Direction de la Vie Scolaire au 03 85 90 51 40. Un rendez-vous à la Direction de la Vie Scolaire vous sera donné à partir du 27 mars. Il sera nécessaire de vous y présenter avec les documents obligatoires (livret de famille ou extrait d'acte de naissance ; justificatif de domicile ; carnet de santé à jour des vaccins ; certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés ; en cas de séparation, jugement concernant la garde de l'enfant).

Notez que toute demande de dérogation scolaire, accordée uniquement à titre exceptionnel, devra être impérativement déposée par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant. La décision est ensuite prise conjointement lors de la commission de dérogation réunissant la direction de l'école sollicitée, la direction de l'école dont l'enfant dépend, l'élue en charge de la Vie Scolaire et la Direction de la Vie Scolaire de la Ville de Chalon. Les dates limites de dépôt des demandes sont fixées au 31 mai 2023 dernier délai pour la première commission et le 31 juillet 2023 pour la deuxième commission.

Si votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez réserver les activités et la restauration scolaire pour l'année 2023-2024. Les inscriptions, sur rendez-vous uniquement, débuteront le 19 juillet à la Direction de la Vie Scolaire, dans les Maisons de quartier ou à la Maison de la Famille. Pour que votre inscription à la restauration, aux activités périscolaires du mercredi et aux vacances scolaires soit prise en compte, il faudra vous munir lors de votre rendez-vous d'une attestation d'assurance de responsabilité civile, du dernier avis d'imposition, de l'attestation CAF la plus récente (mentionnant le quotient familial) et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Plus de 21 variétés de pains à base de céréales issues de l'agriculture biologique





La Meulière
BOULANGERIE



**Boulangers
de France**

25 rue Général Leclerc
71100 Chalon-sur-Saône

ÇA NOUS
CONCERNE

Objectif Niépce

LA SÉRIE INÉDITE DU MUSÉE DE LA PHOTOGRAPHIE

Grand conservateur de l'histoire de la photographie mais aussi vitrine de la création contemporaine, le musée Nicéphore Niépce est une institution connue et reconnue dans le monde entier. **Un demi-siècle après sa création, la Ville de Chalon produit *Objectif Niépce*, une série documentaire de plusieurs épisodes qui perce les secrets du musée en vous emmenant dans ses coulisses. Le premier épisode sera disponible en ligne dès le 17 avril sur chalon.fr et la page Facebook de votre ville.**

Été 1827. Depuis l'une des fenêtres de sa demeure de Saint-Loup-de-Varennes, Nicéphore Niépce parvient à capter sur une plaque d'étain «Le point de vue du Gras», un document aujourd'hui considéré comme la toute première photographie de l'Histoire. Le plus célèbre des Chalonnais n'imagine alors certainement pas le bouleversement qu'engendrera le cliché de ce paysage bourguignon. «*Cette invention de Niépce nous a fait basculer dans une autre dimension*», explique Gilles Platret dans les premières minutes de la série *Objectif Niépce*. «*On a été jusqu'à Niépce dans une civilisation de l'écrit. Le livre, grande invention propulsée par la création de l'imprimerie, a été la référence culturelle. À partir de Niépce et surtout du 20^e siècle -et bien évidemment notre époque*

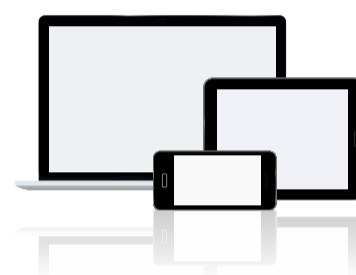
consacre ça- on bascule dans une civilisation de l'image». Mort prématurément et désargenté, un temps dépossédé du crédit de son invention par un ancien associé, Nicéphore n'a hélas jamais pu assister à l'essor de la photographie qui, 200 ans plus tard, rythme la vie de millions de personnes dans le monde entier. «*Il (NDLR: Niépce) meurt en 1833 alors qu'il commence à imaginer l'exploitation de son procédé. Il n'a pas encore eu le temps de voir ce que son invention allait donner. Il en a compris le sens mais le développement lui échappe complètement, c'est vraiment sa postérité*». Arts, médias, réseaux sociaux, publicités, mode, vie quotidienne... la photographie est un langage universel parlé aux quatre coins du globe et un formidable héritage pour Chalon, ville natale de Niépce.

"Cette invention de Niépce nous a fait basculer dans une autre dimension"



UN LIEU UNIQUE AU MONDE

Créé sur les quais de Saône il y a cinquante ans et ouvert au public dès 1974, le musée baptisé en l'honneur de l'inventeur s'attache quotidiennement à valoriser ce legs si précieux en collectant, inventoriant et préservant le «photographique». «*C'est le seul endroit au monde où l'on peut partir de l'invention de Niépce jusqu'à la photographie contemporaine*», résume Emmanuelle Vieillard, responsable de la communication du musée. Œuvres historiques et artistiques, fonds de photographes ou d'agences de presse, photographies d'amateurs, appareils, objets du quotidien... une vie ne suffirait probablement pas pour apprécier à leur juste valeur tous les trésors abrités par le musée et ses huit réserves. «*Le musée a cette particularité d'avoir des collections prestigieuses avec un enrichissement constant*», précise Brigitte Maurice-Chabard, la directrice des musées chalonnais. «*Nous sommes un musée de référence pour la photographie*». Au-delà d'un lieu de conservation essentiel pour l'histoire du médium photographique, le musée est un formidable espace d'exposition, de création, d'inspiration et de rencontres. «*Nous avons la capacité de faire une exposition de A à Z*», exprime Sylvain Besson, responsable du service inventaire et documentation et directeur des collections. «*De l'identification des objets qu'on va exposer, du discours qu'on va raconter autour, de l'encadrement, de la construction des cimaises et des murs, de la peinture, de l'accrochage à la médiation puis au décrochage*». Au quotidien, une quarantaine de personnes travaillent ainsi main dans la main pour offrir au public des expositions inédites, surprenantes et adaptées aux spécificités du musée. «*Je crois qu'on fait l'un des plus beaux métiers du monde quand on travaille dans ce musée*».



➔ Pour visionner la série,
rendez-vous sur **chalon.fr**
ou sur la page Facebook
de la Ville de Chalon

PLUSIEURS MOIS DE TOURNAGE

Pour que le public puisse mieux connaître ce lieu de tous les possibles, la Ville de Chalon produit *Objectif Niépce*, une série documentaire de plusieurs épisodes au format court qui vous guidera dans les dédales du musée, à la rencontre de celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Comment naissent les expositions temporaires renouvelées plusieurs fois dans l'année ? Combien de photographies et d'appareils sommeillent au cœur des réserves ? Quels sont les savoir-faire de tous les spécialistes qui œuvrent dans l'ombre ? Un nouveau musée de la photographie verra-t-il bientôt le jour à Chalon ? Pour répondre à toutes ces questions, les caméras des équipes de *Constance Production* ont filmé la vie du musée pendant plusieurs mois. Installée dans le domaine industriel de SaôneOr, au cœur des anciens locaux de *Kodak*, cette société chalonnaise spécialisée depuis près de 30 ans dans la réalisation

"Lors du tournage, nous avons toujours à l'esprit cette volonté de donner envie aux gens qui ne connaîtraient pas encore le musée de venir le visiter"

audiovisuelle a tourné des heures et des heures de rushes afin de réaliser une série documentaire capable de faire rayonner le musée sur son territoire mais également au-delà de nos frontières. « *Lors du tournage, nous avons toujours à l'esprit cette volonté de donner envie aux gens qui ne connaîtraient pas encore le musée de venir le visiter* », confirme Christophe Henry, fondateur de *Constance Production* et co-réalisateur de la série.

Au-delà de présenter le quotidien du musée et des protagonistes qui y travaillent, le documentaire esquisse également les contours du projet d'un nouveau musée de la photographie à Chalon. « *Nous sommes dans un bâtiment qui a beaucoup de charme, les anciennes messageries de Chalon-sur-Saône, mais qui présente des difficultés pour la conservation des collections* », explique Brigitte Maurice-Chabard.

« *Dans le projet du futur musée, il y a également un projet de nouvelles réserves parce que celles-ci vont continuer de s'agrandir et que nous tenons vraiment à rester à la pointe en la matière sur le plan national et international* », complète le Maire de Chalon. Dans l'ultime épisode d'*Objectif Niépce*, le public en apprendra davantage sur l'avenir du musée. « *Nous souhaitons lui donner de l'air parce qu'avec de nouveaux espaces, nous pourrions créer une nouvelle scénographie, de nouvelles idées d'expositions et, surtout, une nouvelle attractivité pour cet équipement* ». Dès le lundi 17 avril, à raison d'un épisode par semaine, poussez des portes habituellement fermées au public, comprenez tout de la fabrication des expositions, passez une nuit au musée, découvrez tous les métiers de la photographie, rencontrez les héritiers de Niépce, etc.





7 choses à savoir sur **LE MUSÉE NIÉPCE**

TEMPORAIRES EN PERMANENCE

La photographie a ceci de particulier, elle est créée par la lumière et la lumière... fait disparaître la photographie ! Tous les trois mois environ, le musée Niépce effectue donc une rotation des œuvres exposées afin qu'elles ne se détériorent pas. Cet impératif est valable pour les expositions temporaires mais également sur le parcours permanent. Venez et revenez au musée, vous êtes certain de ne jamais revoir deux fois la même chose !

À UN MILLION PRÈS...

On estime à 4 millions de photos et d'objets conservés au sein des huit réserves du musée Niépce. Ce chiffre qui fait tourner les têtes est toutefois sujet à caution. Le musée, qui acquiert des fonds complets de photographes, collecte plus rapidement qu'il n'inventorie. «*Je pense qu'on est plus à cinq, six millions*», explique ainsi Sylvain Besson, le directeur des collections.

ENTRÉE LIBRE

À Chalon, l'histoire du médium photographique et la création contemporaine sont accessibles à tous. En effet, le musée Niépce est gratuit tous les jours, toute l'année, pour tout le monde ! Aucune excuse donc pour ne pas venir arpenter les salles des collections permanentes et les expositions temporaires.

CHAMBRE AVEC (PRESQUE) VUE

Elle est LA star du musée. La chambre photographique utilisée par Niépce pour réaliser la première photographie de l'Histoire est exposée dans l'une des salles des collections permanentes. En revanche, le cliché originel baptisé «Le point de vue du Gras» est lui conservé aux Etats-Unis, au musée d'Austin. Extrêmement fragile, il ne peut hélas pas être déplacé.

UN VILLAGE DE MÉTIERS

Reconnu à l'international comme le musée du berceau de la photographie, Niépce est adoubé par ses pairs qui voient en lui un lieu de tous les possibles. Conservation, inventaire, numérisation, tirage, encadrement... le musée concentre tous les savoir-faire de la photographie sous un même toit. En s'appuyant sur ses impressionnantes collections et la maîtrise de toutes les étapes qui les valoriseront au mieux, le musée parvient à concevoir des expositions de A à Z.

ATTENTION, PEINTURE FRAÎCHE

Pour que chaque exposition temporaire bénéficie d'une scénographie qui lui est propre, les salles d'exposition sont entièrement remaniées trois à quatre fois par an. Lors de chaque montage, menuisier, plâtrier, peintre et électricien de la municipalité se relaient pour donner vie au décor. Une fois la structure installée, l'équipe technique peint entre 700 et 1 000 m² de surface. Chaque nouvelle exposition nécessite environ 150 litres de peinture pour habiller les murs. «*En moyenne, chaque montage d'exposition dure quatre semaines*», révèle Thierry Sposito, le régisseur principal des musées.

SUIVEZ LE GUIDE

En 2022, afin d'offrir une expérience immersive à tous ses visiteurs, le musée a repensé de fond en comble sa salle introductive. Elle invite à apprécier le chemin parcouru par la photographie depuis les premières expérimentations de Niépce jusqu'à l'image numérique. À ce titre, l'installation baptisée «Explorations Photographiques» offre une plongée saisissante dans les collections du musée grâce à un mode de consultation original et intuitif. Face à un écran tactile et une immense projection semi-circulaire, choisissez vos «filtres» de lecture et devenez le guide de votre propre visite.

Plurielles

Inaugurée sur le quai des Messageries le 8 mars dernier, en marge de la journée internationale des droits des femmes, cette exposition met à l'honneur des Chalonnaises aux vies multiples.

Chaque femme est unique. Chaque femme est multiple. Professionnelle et passionnée. Publique et privée. Pour témoigner de cette diversité, la Ville de Chalon a imaginé et conçu une exposition inédite où 15 personnalités singulières ont partagé devant l'objectif leur quotidien où métiers, passions et vocations s'entremêlent. « *J'estime que nous avons toutes et tous plusieurs palettes en nous* », explique Elisabeth, psychopraticienne de métier mais également clown au sein de la Compagnie du Oui. « *Ce projet, je le trouvais hyper intéressant parce que ça met en avant toutes les facettes d'une femme* », abonde Oriana, cheffe de projets des systèmes d'information au Grand Chalon et pratiquante de boxe thaïlandaise. « *Aujourd'hui, on peut être une femme qui travaille, qui fait du sport, qui va également cuisiner, sortir avec des amis. J'ai toujours moi-même cultivé ce contraste entre être féminine et être aussi quelqu'un de dur, plutôt forte* ».

L'exposition en témoigne, délestée des a priori, chaque femme se conjugue au pluriel. Nos quinze modèles d'un jour sont ainsi chargées de mission et pilote automobile, secrétaire et Reine de Carnaval, sage-femme à la retraite et sculptrice, cheffe d'entreprise et ancienne danseuse classique, restauratrice et musicienne, étudiante en communication et modèle photo, aide-soignante et bénévole associative, ouvrière et pompier volontaire, responsable de site et chanteuse gospel, conseillère clientèle en banque et judokate, hôtesse d'accueil et danseuse de salsa ou encore diététicienne et trapéziste. Pour Lara Lebreton, infirmière connue du public pour son titre de Miss Bourgogne 2022 et sa récente participation à l'élection de Miss France, l'exposition



est « *l'opportunité de montrer que même en étant Miss, j'ai un autre quotidien et un métier que j'aime. Je suis féministe, j'ai envie de prouver qu'on peut faire plein de choses et que nous sommes belles dans toutes les situations. La femme est capable de s'émanciper dans de nombreux domaines* ». L'exposition, qui épouse la Saône le long des quais, reste en visite libre jusqu'à la fin du mois de mars.



UN CERTAIN REGARD



La nouvelle exposition des *Rendez-vous du Parc* décline sur une trentaine de clichés un portrait photographique original de Chalon.

Berceau de la photographie, Chalon met régulièrement en valeur le talent des photographes amateurs et professionnels locaux. Depuis plusieurs semaines, dans les allées du parc Georges-Nouelle, les promeneurs découvrent sur 15 panneaux d'exposition un travail baptisé « Des regards sur Chalon », une véritable ode à la cité de Niépce. L'exposition a été conçue à partir de photographies réalisées par les membres du groupe Facebook « Chalon en photos... », un collectif particulièrement actif et créatif.

Née de l'envie de plusieurs photographes de disposer d'un endroit dédié pour partager leurs clichés, cette communauté passe aujourd'hui du virtuel au réel en agrémentant le parc de ses regards singuliers sur Chalon. **Profitez du printemps pour découvrir l'exposition, elle se parcourt en accès libre jusqu'au 30 juin prochain.**

Concours de nouvelles : À VOS PLUMES !

En 2022, la Ville de Chalon a relancé le « prix littéraire Lucette Desvignes ». Devant le succès de cette édition, il a été décidé de renouveler l'opération.

Le thème 2022, « la fissure » avait inspiré 213 auteurs. Le jury a ainsi pu décerner quatre récompenses avec le prix de la ville, le prix spécial Lucette Desvignes, présidente du jury, le prix spécial humour et le prix spécial hors frontière. Les lauréats se sont partagés les 2000 € mis en jeu pour ce concours. Pour 2023, Lucette Desvignes, célèbre écrivain originaire de Chalon et restée proche de sa cité natale, demande aux candidats de s'inspirer de la citation suivante (en partie ou en totalité), tirée du recueil de sa nouvelle « Opération Croque-Monsieur » : « *Semaine après semaine, le phénomène se répétait. Je dirais même volontiers qu'il se prolongeait, car on m'en parlait sans cesse [...].* ».

Désormais, en citant la présidente elle-même « *les plumes les plus décidées, des plus timides aux plus exercées, sont conviées (...) à apporter leur concours, donc leur richesse quelle qu'elle soit, à une compétition dans la bonne humeur et le respect de l'autre. (...) Et croyez-moi, en quelques pages, on peut accrocher le lecteur par la manière dont on a su raconter une histoire ou dire ce qu'on avait à dire* ». Les créations sont à transmettre avant le 31 mai 2023.



Prix littéraire Lucette Desvignes

Règlement du concours et conditions de participation à consulter sur le site internet de la bibliothèque : bm-chalon.fr

UNE JEUNESSE À LA PAGE

Le salon du livre jeunesse présente sa 7^e édition au Parc des Expositions. L'occasion pour les lecteurs de compléter leur bibliothèque et de rencontrer certains des acteurs incontournables de la littérature jeunesse.



Petits lecteurs ou grands bibliophiles, vous ne pouvez manquer ce rendez-vous annuel dédié à une littérature imaginée, racontée et dessinée pour tous les âges. Si les 0-18 ans demeurent évidemment le public choyé par le salon, les adultes retrouveront également leur âme d'enfant en tournant les pages d'une littérature jeunesse débordante de créativité et qui traite de tous les sujets avec humour, tendresse, bienveillance et pédagogie.

Au-delà des milliers d'ouvrages présentés sur les étals, le public appréciera les animations et ateliers pratiques proposés par les partenaires du salon. L'autre plus-value sera la présence de celles et ceux qui créent l'univers du livre jeunesse. Les éditeurs présenteront leurs nouveautés et best-sellers pendant que les auteurs et illustrateurs rencontreront le public lors d'échanges nourris et de séances de dédicaces. Vous l'aurez compris, comme on le ferait entre les rayonnages d'une bibliothèque, vous pourrez passer des heures et des heures au salon en vous perdant dans les allées du Parc des Expositions. Et si vous décidez d'y passer un après-midi ou toute une journée, un food truck cuisinera en continu pour répondre à vos envies salées ou sucrées.

Parc des Expositions

Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 mars

Billetterie sur place. Programme à retrouver sur la page Facebook de l'événement

NOUVEAU GLC
HYBRIDE
RECHARGEABLE

Découvrez-le chez
Groupe Chopard Chalon

Nouveau GLC 300e 4MATIC : Autonomie électrique : 108 - 122 km (cycle mixte WLTP) ; Consommations : 0,5 - 0,6 l/100km (cycle mixte WLTP) ; Émissions de CO₂ : 12 - 15 g/km (cycle mixte WLTP). Depuis le 1^{er} septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. SAS au capital de 1 500 010 € - RCS Belfort 389 811 423.

A 12 g CO₂/km

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

CINÉMA TOGGRA PHER

Chalon-

sur-Saône

21 05

25 02...

musée
Nicéphore
Niépcé

23



NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Tél. : 03 85 90 50 50

GRAND CHALON

Tél. : 03 85 94 15 15

ALLÔ MAIRIE

Tél. : 0 8000 71 100
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Section adultes 03 85 90 51 50

Section Jeunesse 03 85 90 52 50

Bibliothèque des Prés Saint-Jean 03 85 97 01 79

Bibliobus 03 85 46 88 90

ESPACE PATRIMOINE → 03 85 93 15 98

ARCHIVES MUNICIPALES → 03 85 46 83 33

MUSÉE NICÉPHORE NIÉPCE → 03 85 48 41 98

MUSÉE DENON → 03 85 94 74 41

MAISON DES SENIORS → 03 85 93 85 20

MAISON DES SPORTS → 03 85 48 46 50

CHALON DANS LA RUE / L'ABATTOIR

→ 03 85 90 94 70

ÉCOLE MÉDIA ART DU GRAND CHALON

→ 03 85 48 14 11

ESPACE NAUTIQUE DU GRAND CHALON

→ 03 85 46 60 35

À CHALON TOURISME → 03 85 48 37 97

À CHALON SPECTACLES → 03 85 46 65 89

JEUNESSE ET FAMILLE

PÔLE JEUNESSE

→ 03 85 42 76 66

ESPACE JEUNESSE

→ 03 85 48 05 12

KIOSQUE MULTIMÉDIA

→ 03 85 42 56 60

MAISONS DE QUARTIER

Aubépins

→ 03 85 46 61 27

Stade

→ 03 85 46 16 34

Plateau Saint-Jean

→ 03 85 46 62 05

Prés Saint-Jean

→ 03 85 97 09 70

Charreaux

→ 03 85 46 26 34

Centre

→ 03 85 48 69 57

Paix

→ 03 85 42 76 67

SERVICES À LA POPULATION

ÉTAT CIVIL/ÉLECTIONS → 03 85 90 51 90

URBANISME/FONCIER → 03 58 09 20 40

PÔLE ADMINISTRATIF DE L'ÎLE SAINT-LAURENT

→ 03 85 94 15 15

POLICE MUNICIPALE → 03 85 42 45 75

PROPRETÉ URBAINE & PROXIMITÉ → 03 85 41 55 45

OBJETS TROUVÉS → 03 85 42 45 79

MAISON DE LA FAMILLE → 03 85 48 69 57

VIE ASSOCIATIVE → 03 85 90 51 80

MÉDIATION FAMILIALE → 03 85 93 85 02

LOGEMENT → 03 85 90 50 44

ENVIRONNEMENT / SANTÉ

ESPACE SANTÉ PRÉVENTION

→ 03 85 46 14 57

DÉCHÈTERIE DE CHALON

→ 03 85 43 37 65



Audition Labat
- Spécialiste de l'appareillage auditif -

Aides auditives
depuis 1962

32 place de Beaune
CHALON-SUR-SAÔNE

Tel. 03 85 48 05 23
www.audition-labat.fr



Distributeur officiel Hespéride

CENTRAKOR
bien plus que de la déco!

Chalon-sur-Saône
Beaune
Louhans



**6 AGENCES
en Saône & Loire**

Transaction - Location - Syndic - Gestion

Agence de CHALON-SUR-SAÔNE :
2, rue de la Trémouille
03 85 46 62 55

SARL REGIE COLLIER, capital de 65000 €, 2 rue de la Trémouille E-mail chalon@collier-immobilier.com - Site internet www.collier-immobilier.com
71100 Chalon sur Saône Tél. 03 85 46 62 55, Fax. 03 85 48 01 93 Siret 450 989 330 00037 - Carte professionnelle transaction n° CPI 7101 2016 000 003 620



**allo
MAIRIE**
0 8000 71100
(Appel gratuit depuis un poste fixe ou un mobile)

Chalon
Saône



CRÉATION © VIEWNIVERSE STUDIO - SAS RESIDE ETUDES SENIORS - RCS MEAUX 797 488 723 - Crédit photo : Shutterstock - Photos non contractuelles

Je vois... je vois... je vois...
Tout pour me plaire
Aux Girandières !



APPARTEMENTS PRIVATIFS
ET ADAPTÉS



SERVICES ET ACTIVITÉS
TOUTE L'ANNÉE



RESTAURANT
SUR PLACE



PERSONNEL
QUALIFIÉ 24/7

**journées
portes
ouvertes** | 24 - 25
mars | 2023

10h > 18h
Les Girandières à Chalon-Sur-Saône
21, avenue Victor Hugo

www.girandieres.com

 @LesGirandieres